

RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

CIVILE

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Nom générique donné aux produits d'assurances qui couvrent les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue par l'assuré en raison des dommages (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) résultant d'erreurs, de fautes, omissions ou négligences commises par l'assuré dans le cadre de ses activités.

Par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel